



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge du cancer du sein triple négatif

Question écrite n° 37246

Texte de la question

M. Stéphane Peu interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge du cancer du sein triple négatif. Le cancer du sein triple négatif touche chaque année près de 10 000 femmes en France, souvent jeunes - moins de quarante ans et non ménopausées - et ne présentant aucun antécédent. Particulièrement agressif avec un risque de rechute métastatique important, il est le cancer du sein le plus compliqué à soigner. Ainsi, près de la moitié des femmes atteintes d'un cancer triple négatif développe une résistance inquiétante aux traitements de chimiothérapie classique. Si plusieurs protocoles sont à l'essai, comme l'immunothérapie, qui présente d'ailleurs des résultats encourageants, ces traitements s'avèrent encore inefficaces chez de nombreuses patientes qui se retrouvent de fait sans espoir de guérison. L'industrie pharmaceutique ne semble pas vouloir se mobiliser pour l'heure, sans doute considérant le marché peu porteur. Alors, sans nier la mobilisation de la recherche académique et des établissements, comme l'Institut Curie, la perspective d'un traitement efficace chez toutes les patientes atteintes du cancer triple négatif semble malheureusement assez lointaine. Une situation que de nombreuses femmes ont d'ailleurs bien comprise puisqu'elles fondent aujourd'hui pour beaucoup d'entre elles leur espoir sur des traitements alternatifs à l'œuvre à l'étranger. L'Allemagne est l'un de ces pays qui propose aux patientes, à quelques kilomètres de la frontière avec la France, un protocole - qui s'avérerait prometteur - combiné de chimiothérapie-immunothérapie-vaccinothérapie. Très coûteux et non reconnu par les autorités de santé françaises, il n'est ni pris en charge ni à l'essai sur le territoire national. Pour autant, le désarroi de ces femmes, qui ne disposent plus que de traitements palliatifs en France, est tel qu'elles sont de plus en plus nombreuses à franchir les frontières dans l'espoir d'une guérison. C'est le cas par exemple de Malika T., jeune femme de 40 ans, mère isolée de trois enfants, agent de la ville de Saint-Denis, en lutte contre la maladie depuis 2017 et que M. le député a récemment reçue à sa permanence parlementaire. Le protocole qui lui est proposé en Allemagne coûte 100 000 euros. Une somme qu'elle n'a pas mais que ses amis et sa famille ont décidé de réunir en créant une cagnotte solidaire. Malika ne dispose pas encore de toute la somme mais elle a effectué son premier séjour au début du mois de mars 2021. Malika n'est pas un cas isolé. Les cagnottes fleurissent sur internet pour venir en aide à celles qui se font désormais appeler « les triplettes ». Ce sentiment d'abandon est insupportable pour ces femmes, pour les familles, pour les amis. M. le député souhaite, d'une part, connaître sa position sur ce sujet très sensible qu'est la lutte contre le cancer triple négatif et, d'autre part, savoir s'il est envisagé de venir en aide aux femmes qui vont à l'étranger faute de traitement en France en prenant en charge le coût ou en autorisant la mise en place d'expérimentations de celui-ci à court terme sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37246

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2243

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)